



Aide de la région et auto rémunération ? légal ?

Par **cktag**, le **31/03/2010** à **14:22**

Bonjour, je voudrais monter un projet et demander de l'aide au niveau de la région. Cette aide me servirait à me rémunérer du temps que je passerai à réaliser ce projet. Pour faire cela j'ai pensé à créer une association qui sera propriétaire du projet (un site web) et qui fera faire le site par une entreprise, et qui sera en réalité la mienne avec le statut d'auto-entrepreneur. Ainsi je récupère les aides afin de me dédommager du temps que je passerai à réaliser ce site. Est-ce que j'ai le droit de faire ça ?